

AVIS DE COURSE TYPE 2021-2024 Dériveurs

	<p style="text-align: center;"><i>A CHO-CHO ANCR ERDRE IND</i></p> <p style="text-align: center;">Grade : 5 C Dates complètes : le 24 Juin 2023 Lieu : Erdre La Grimaudière Autorité Organisatrice : ANCRE La Chapelle sur Erdre</p>	
---	---	---

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Préambule

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

Avertissement et sensibilisation plantes aquatiques plans d'eau intérieurs De plus en plus de plantes exotiques aquatiques sont transportées. Une fois installées dans nos milieux aquatiques, leur prolifération engendre des impacts sur nos pratiques, sur la biodiversité et sur la santé, n'y participez pas !

1. Vérifiez : Inspectez d'abord votre embarcation en prêtant une attention particulière à toutes les zones où des plantes aquatiques et des organismes vivants pourraient être présents (puit de quille, dérive, foil, aileron, safran, remorque, vide-vite, ancre de mouillage, etc...).

Inspectez également vos effets personnels. Des fragments de plantes peuvent survivre jusqu'à trois semaines dans un pli de pantalon de ciré.

Vérifiez également votre remorque qui peut remonter beaucoup de végétations aquatiques

2. Nettoyez : Nettoyez si possible vos équipements à l'eau chaude, votre embarcation et votre remorque en utilisant un nettoyeur haute pression.

3. Séchez : Le séchage de l'embarcation et de l'équipement permet de terminer le processus de décontamination.

1 REGLES

L'épreuve est régie par

1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.

1.3 - les règlements fédéraux..

1.6 Quand la règle 20 s'applique, un bateau peut indiquer son besoin de place pour virer ou sa réponse par *< la voix >..*

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

2.1 Les IC seront disponibles après *<9 heures>* le *<24/06>* à *<club house Ancre>*.

2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale

2.3 Les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante
https://www.ancrecn.fr/events/AC_ACHOCHO-IND-24-06-2023 />.

3 COMMUNICATION

3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse [https://www.ancrecn.fr/events/ AC_ACHOCHO-IND-24-06-2023](https://www.ancrecn.fr/events/AC_ACHOCHO-IND-24-06-2023) />.

3.2 [DP] [NP] [Pendant qu'il est en course] [A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour], sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

4.1 L'épreuve est ouverte à tous les bateaux de la ou des classes : **IND**

4.2 Documents exigibles à l'inscription :

- 4.2.1 a. Pour chaque concurrent majeur en possession d'une Licence Club FFVoile, la licence Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"
Pour chaque concurrent mineur en possession d'une Licence Club FFVoile :
- la licence Club FFVoile mention « compétition » valide ou
 - la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur
- b. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :
- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
 - pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.
- c) une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage

4.3 Les bateaux admissibles, les Coureurs IND doivent s'inscrire à partir de samedi 24 juin entre 10 heures à 14H au club avec le formulaire qui sera remis par l'organisation.

4.5 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquiescer de toutes les exigences d'inscription.

>.

5 DROITS A PAYER

5.1 L'inscription dans le cadre de la journée de clôture de la demi saison de EDV de l'ancre est gratuite.

6 PUBLICITE

6.1 [DP] [NP] Les bateaux [doivent] [peuvent être tenus] d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

6.2 [DP] [NP] L'autorité organisatrice peut fournir des dossards que les concurrents sont tenus de porter comme autorisé par le Code de Publicité de World Sailing.

8 PROGRAMME

8.1 Confirmation d'inscription :

Date	De	À
<le 24/06>	<10h00>	14h00>

8.3 Jours de course : **Un briefing des participants aura lieu à 14H15 devant le club house avec une information pédagogique sur les procédures de départ.**

Date	<IND			
24/06/2023	Course			

8.4 Nombre de courses :

Classe		Courses par jour	Maximum par jour
IND		< à suivre >	3

8.5 L'heure du signal d'avertissement de la première course est prévue à <14h30 heure>.

8.6 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après < 16 heure>.

11 LIEU

11.1 L'Annexe 2 à l'AC <...> fournit le plan du lieu de l'épreuve.

11.2 L'Annexe 2 à l'AC <...> indique l'emplacement des zones de course.

12 LES PARCOURS

Le parcours à effectuer sera le suivant : <description en annexe 3>.

13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour la ou les classes <toutes>, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

14 CLASSEMENT

14.2 <1> course validée est nécessaire pour valider la compétition.

- 14.3 a) Quand moins de <2> courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total des scores de ses courses.
b) Quand <3> courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

18 PROTECTION DES DONNÉES

18.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

18.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

19 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

Les prix seront distribués comme suit : < classe *Optimist*>.

21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter : **Club de L'Ancre le samedi de 14 à 18h au 02 40 29 71 62 Ou par mail : ancre44240@gmail.com**
Pré-Inscription et renseignements : site Ancre : www.ancrecn.fr